

[illegible]

passantes du Roy de Navarre
contenant le mariage, responcion
et assurance en
faveur du seigneur
deblacons pour le
gouvernement de ludit
pays d'Orange & de sa
lieutenance pour
les^{rs} de chabert

Swing

sicme l'onneur d'Orange et le prono de luy domus la charge a gouvernement
 entus de luy principante l'assurera quel se comportera q gentilhomme
 Chrestien en toute fidelite et rendre souly son obissance et souuainete,
 reposer, seurete et conseruation de son subiect et de tous son estat, luy offra
 pour cest effect toute uoy moyenne ayde et assistance et deuers tous les offra
 de uoy pouuoir q touz a qui auentura les affaires d'uy de l'ouuer. En fo
 de quoy auons signee par luy de uoy main et i l'ellen f aut appose uoy
 Seel d'Almar le 12 Jour du moia d'octobre mil cinq cens Quatrevingt et luy
 signe Henry et au. offra par le Roy de Na. proteste dea d'olice
 reformera et former, et plus baa l'offra en Seel. en Seel d'uy
 signe l'oy.

Mons^r mon Cousin, J'ay veu & que vous auez arde & ma contemplation
le cloze du Roy de Navarre portant
aduis avec attesta
toyes & prieres pour
les susd^{ts} s^{rs} de
Blacons & de Habert
avec recommandaons
Affectuuees tant pour
celx que
pour m^e Lambert
secretaire de sa ma^{te}

Je fane de l'Eglise de dora au s^r de Blarona pour le gouuernement de
v^{re} Principaute, Ensemble a qua este pour le regard negocie entre luy &
le s^r de Minay dont u vous remair d'auzsy bonne affectien que B^r estoin
pour mes propres affers qui ne me son pas plus g^rce que ce qui vous
touche & mesme q^l l'indroit de v^{re} Principaute de laquelle J'ay eu parail
sonz que de mes h^{rs} & ayant fait aussy tost pouuoir de g^rce
necessaire que iay romu la necessite le requirir. Amz qu'on fait l'ea
Eglise circoncisue. Lesquelz circoncisue le danger d'une profane
Inuasion y auoient fait iett^r. dans le s^r de Blarona pour assister
au s^r de Habert v^{re} qui a rompu les permiue d'effeige de Emencia
v^{re} de la religion & de l'estat, Ce que iay trouue fort bon, & l'ay
ay donne moy & f^r tant mieu l'ed. ebuon que iay vnu leurs
portementa honorable & de gentillesse de dora, dont l'essy Eglise de
ont plus a plain Informe & euen auant que moy vnu. a boudant
ellez pour auir mon Cousin Mons^r le Pr^{ma} & l'ord^r, tesmoignant
non seulement mais respondant pour l'essy de Blarona & de Habert a ell^{es}
fin auq^l que de Nolussey J'ay aduise vnu u vous p^r de mon est^r
pour la vnuissancie que J'ay de leurs deportementa desutiles, & z^r l'india
u m^{te} d'uz s^r de Blarona, & paraillement de l'importance & consequen^{te}

de Gratiffis q' rest' adroit, mon Cousin & Cousin, & cetera, le tout pour le
bien public, assommes nous de vous offrir & confirmation de vos estat, La
subsistance duquel pour vous par la fédération aura tousjours plus de
fiabilité qu'il n'a eu jusqu'à présent par le sing' & commandement d'un
gentilhomme d'office, Ce que j'ay donc chargé à Lambert présent porteur
vous en faire plus particulièrement, Sur lequel pour sa fidélité vous pour
reposer ainsi que je fais, vous alleguer sur le subit exemple de ceux qui
ont gouverné nous par trouvez & leurs oppressions les appuier d'un
esprit, Ce que vous jugiez d'ailleurs mieux par la manière de l'olente d'office
Communauté d'office qui ne cessent d'entreprendre & attentat tout à quel point
pour la ruine d'office estat, Or s'il y a à l'ung de la religion qui le puisse
consoler, rest' les d'office de Blarona pour avoir suffisante ressource & plus
grande que d'ailleurs d'office la Noblesse, les d'office & la grande & grande,
Qui me fait tout plus espérer avec la d'office & assurance que le d'office
& d'office, que vous ne le voudriez plus du point qui se fait acquies par son
labour & fidélité employé depuis le temps de d'office, Durant lequel
il a d'office les trahisons & fait punir les trahisons & employé son
propre bien pour d'office d'office & que ne me pour que monnaie d'office &
parler de la façon, d'office il est d'office par d'office Cour de d'office
qui est en d'office préjuge favorable & la confirmation de d'office d'office
d'ailleurs par tant de grande & bien, que le d'office qu'il vous y a d'office
Et que vous ne foyez resté fâché de prendre de bon par la recommandation &
affection que le d'office j'ay pour les d'office d'office d'office & le d'office,
Les d'office digne par les d'office d'office & d'office que le d'office d'office
d'office par d'office mon Cousin Monsieur le Comte d'office d'office & par le d'office
affection & labour qui a depuis apporté & d'office & qui a d'office d'office
& la confirmation d'office d'office d'office d'office d'office d'office d'office
beaucoup de d'office d'office d'office d'office d'office d'office d'office
qui vous supplie d'office d'office, d'office d'office d'office d'office d'office
ne d'office d'office d'office, Et sur & après ma affection d'office d'office
à d'office d'office d'office d'office d'office d'office d'office d'office
consolés avec toute prospérité & santé, De Navar le 12 d'octobre 1581.
C'est d'office, d'office plus affection d'office & d'office d'office d'office
Henry Et au dessus de la lre A Mon Cousin Monsieur le d'office
d'office.

Acte fait en synode provincial
du Dauphiné ou estoient tous
ceux de la Noblesse, ministres
et deputez des eglises
portant promesses
d'assistance
aux s^{rs} deblacons
et de Chabert pour la
conservation de la
principauté

este' propose' de la part du seigneur de Mirabel & de 2^e Larona tai
son nom que du s^r de Gabon son beau frere. D'orange par la boug
mons de gentilles personnes & la chambre ordonnee par l'edict de
pacificacion. Comme il aurom pleu au s^r de Navarre de venir
les s^r de 2^e Larona au gouvernement, garde & conservation de la
principaute d'orange & les s^r de Gabon a la garde & commanden
du Chastain d'orange pour le bien & service de Monseigneur le Roy

Enquoy a esté opiné unilad & avecqste Unanimement attendu q^{la} consouacion
de l'ay p^rincipante est bien nécessaire tant po^r la Eglise refformée
q^z y sont desseins que pour la Eglise de cestuy p^rovince de Dauphin
et mesme pour le bien & service de Monseigneur le Prince & son aut^r.
& obissance lequel pourroit estre pour de l'ay p^rincipante & Jaller
enjoyr y faire de la religion d'un son Ex.^m fait profession publique par
la Immensité tant du Contar dauphinois que de la autre p^rovince immensurable
A quoy nous de toute l'assemblée avons tous veu & nous y opposer
Ne nous enplombons les forces & moien de restes p^rovince a la consouacion
de la Eglise de l'ay p^rincipante & de l'estat de say Ex.^m acceptance
aussy la promesse reciproque faite par les s^rs de Elaron & tunc p^r luy
que sous briefs & tout leurs amys & seours pour le bien & consouacion de la
Eglise de restes p^rovince Et prometant y bonne foy ausy s^ra de Mirabel
Elaron & Mirabel & au S^re Gabar de poursuivre par tout nos moien
contre son Ex.^m Ladue & approbation de tout ce qui a esté fait par les s^rs
de Gabar qui s'est fait d'us chasteau pour la nécessité au temps d'in-
vasion prochaine peste & ruine de l'estat au dommage d'us s^r prince &
ruine de la Eglise & la p^rincipante ayant toute sadie fait contre p^ression
de la religion & aux son obnoir naturel de vassal & subit de son Ex.^m
tant plus obligé & affectionné de luy fo^r tres humble & tresobissance sermo-
a jamais, aussy quil a proteste aux assemblee de la Noblesse & Eglise
de ceste p^rovince peu de temps ap^rez & depuis quil se detta dans l'ay Gast-
eau fait le 10 de Mars nul ruy rare huiante . . . signez au dyssoutz
desdigneraux, furnier, Couvent, Gendreau, Saint-mary,
Saint-simeon, St Jean, L'Alleu, Desperre, Desferger, Alloue
Desoburoge, Chamel, Levinger, Staband, Du Ruz, Caron

[illegible]

En C^{on}seil qui dessus la virenoys e heroyt sur contenu a este' ainsi
fait y plaine assemblee de la noblesse de toutz nra ministres e
pputz de l'eglise reformee de Dauphine. Et a dem. vusituz
sua nul descepan ypresens e escripturez moy Andre' Gilber Not^{re}
R^{oy}al Dauphinal, de D^{eu} e Secretaire de l'ay assemblee seul signe Gilber

Autre acte
authentique faict
en Assemblée de
la Noblesse &
des députés des
eglises contenant
témoignage &
assurance enuers
son ex^{te} pour le
gouvernement de sa
principauté en
faveur de monsr de
blacons

Nous gentilz hommes & deputez du tiers estat, de l'Eglise reformede
 de la pairie du Dauphine, assemblez a Cadillac de Dye, pour l'en affermer
 Eglise soubs signy Sur la requisition a nous faite par le s^r. de Carona
 & meubel, de vouloir assenoy monseigneur le prince d'Orange de sa fidelite
 a la vissement de la ville & Jean d'Orange & autres places de la
 principaute, soubs l'autorite de son Ex^{te}. sur une voz promesse & offre
 faite a s^r. Ex^{te}. par le s^r. Marquis, n^{re} depute. Et offrons aus
 seigneurs & a tous qui appartiendront, Sur la promesse que nous avons
 de la fidelite Integre & expresse duf s^r. de Carona. Quel sacrement
 fidellement en deuoir de sa charge au contentement de S. M. & sur de
 Eglise. Et que a se nous luy assistons de toutes voz manieres, & sans
 prest nous nous le promettons sur n^{re} foy & honneur de nous
 employer a bonne foy de tous n^{re} p^{re}sens a l'as vissement soubs
 l'autorite

Acte faict en
autre synode de
dauphine aux
mesmes fins

Koninklijk Huisarchief Den Haag
C 1, 119
<http://www.inghist.nl/Onderzoek/Projecten/WVO/brief/5084>

Assurance
Responsions &
Testimonages de la
Noblesse du daulphiné
pour le gouuernement
d'orange en faveur
de messrs de
Blarona

Nous gentilshommes de la religion reformée du pair de Dauphiné
soubz signy Ayant esté aduerty comme il auoit pleu à vres Maistres
pe la consuetude & assurance de l'Eglise d'orange bon que
le s^r de Blarona gentilshomme d'ice luy pair eust le gouuernement &
administration du chascun & principauté d'orange po^r l'assurance que
vres Maistres à des suffisance fidelité, prouhonie, d'alleu & expoune
d'ice s^r de Blarona Et que à ceste occasion vres Ma^{te} y auoient escript
à Monseigneur le premier auangeur à ce quil pleust à son Excellence
receuoir les s^r de Blarona & l'administration d'ice gouuernement &
le pouuoir de l'ice à ce interresser Et mesmes q^d vres Maistres
auoient respondu & assuré sans ex^{te} des fidelité & suffisance d'ice s^r
de Blarona. Pouruoirons tres humblement vres Maistres de la bonne
affection quelle porte à la consuetude de ses gentilshommes & Eglise &
de la bonne responsion quil luy a pleu fere sans ex^{te} po^r les s^r de
Blarona. Et au nous gentilshommes soubz signy d'ice po^r le quel
que pour une particularité & connoissance le bien quil pleust à vostres
Ma^{te} nous fere pour la forme assurance que nous auons de suffisance
fidelité prouhonie d'ice & expoune d'ice s^r de Blarona respondant
d'ice Ma^{te} quil ne fere aus gouuernement que ce qui appartient à
gentilshommes honneur & vertu d'ice vres Ma^{te} & receuira tel contentement
quelle desire Et son ex^{te} le sçavoir quil luy est deu auquel la
consuetude & soulagement de sans principauté & Eglise. Supplions
aussi tres humblement vostres Ma^{te} quil luy plaise interceder vers son
ex^{te} pour le s^r de Chabon beaufort d'ice s^r de Blarona gentilshomme
victuier & ce quil soit content & la charge de l'ice d'ice s^r de Blarona
& les principautés Et prions le bon Dieu quil luy plaise augmenter
vres Ma^{te} & toute sa gloire & grace & honneur & grandeur. Fait à
Mons^{seigneur} le 12^e Jour de Juing 1581 signe Des Signatures, Morgue,
fournier, Comuente,

Extraict de l'original
L'original en est par moy
d'ice & sa principauté d'ice
me suis subz signy

Amber